

CCP – Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique (96 heures)

Adossé au RNCP 39180 Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment – Échéance d'enregistrement : 25/08/2029

Certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

Référence web :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39180/>

Intervenant : Geneviève DROUET

Effectifs stagiaires : 2 personnes

Duree : 96 h sur 3 semaines temps plein

Tarif : 2976,00 € TTC

Lieu : 9 rue des colonies 29200 Brest

OBJECTIF PRINCIPAL : CERTIFICATION.

Professionnalisation et montée en compétences

Former le futur chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique à la conception et à la mise en œuvre de solutions globales de rénovation adaptées aux besoins du maître d'ouvrage.

Analyser les performances énergétiques d'un bâtiment, d'élaborer plusieurs scénarios de rénovation technique cohérents et économiquement réalistes, d'en évaluer la rentabilité, puis de conseiller et d'orienter le maître d'ouvrage dans ses choix.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Établir les scénarios de rénovation énergétique et de réduction de l'impact environnemental.

Estimer les travaux et élaborer la meilleure rentabilité financière.

Argumenter les offres techniques et guider le maître d'ouvrage dans ses choix

PASSERELLES ET POURSUITE DE PARCOURS

Les apprenants peuvent poursuivre vers :

Le Bloc 1 : CCP Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet de rénovation énergétique

Le Bloc 3 : CCP Accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation du projet,

Ou valider le Titre complet pour obtenir la certification professionnelle niveau 5 du RNCP 39180 Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment



PRÉ-REQUIS :

Niveau Bac ou équivalent.

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans, quel que soit le secteur d'activité.

Aisance avec l'outil informatique (bureautique et recherche documentaire).
Intérêt pour les thématiques environnementales, le développement durable et la performance énergétique.

PUBLICS CIBLES

Adultes en reconversion professionnelle vers les métiers de la rénovation et de la performance énergétique.

Professionnels du bâtiment souhaitant renforcer leur expertise en audit et accompagnement.

Conseillers habitat, agents territoriaux, diagnostiqueurs ou techniciens souhaitant acquérir une méthode d'analyse complète du bâti existant.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

Technicien-conseil en rénovation énergétique

Chargé d'accompagnement en maîtrise d'ouvrage privée

Conseiller habitat durable

Assistant en bureau d'études thermiques

Collaborateur d'architecte ou de collectivité territoriale

MODULE 1 – ÉTABLIR LES SCÉNARIOS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Durée : 36 heures (6 jours)

- Chapitre 1 – Comprendre les enjeux et le cadre du conseil en rénovation énergétique (6 heures)

Les politiques publiques et les objectifs de la transition énergétique (SNBC, RE2020, Stratégie nationale bas carbone).

Le rôle du conseiller en rénovation énergétique et la place de son expertise dans la chaîne d'acteurs.

Les typologies de bâtiments existants : contraintes, potentiels et pathologies courantes.

Les leviers de la performance énergétique : isolation, étanchéité, ventilation, systèmes et comportements d'usage.

Étude de cas : identification des sources de déperditions énergétiques dans une maison individuelle.

- Chapitre 2 – Analyser les performances énergétiques du bâti existant (10 heures)

Lecture et interprétation des données issues du diagnostic initial (Bloc 1).

Notions de thermique du bâtiment : transferts de chaleur, hygrométrie, inertie, ponts thermiques.

Repérage des désordres et des faiblesses structurelles impactant la performance énergétique.

Étude des systèmes existants : chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire.

Travaux pratiques : analyse d'un dossier technique réel et construction d'un schéma de déperditions.

- Chapitre 3 – Concevoir les scénarios de rénovation énergétique (14 heures)

Méthodologie de conception d'un scénario de rénovation : étapes, hiérarchisation et cohérence technique.

Rénovation globale et rénovation par étapes : définitions, avantages et contraintes.

Utilisation d'outils d'aide à la décision : tableurs, simulateurs et logiciels de calcul thermique.

Élaboration de scénarios différenciés selon les objectifs du maître d'ouvrage (performance, confort, budget).

Étude de cas : création de trois scénarios complets pour un même logement.

- Chapitre 4 – Évaluer l'impact environnemental des solutions techniques (6 heures)

Les indicateurs environnementaux : énergie grise, bilan carbone, cycle de vie.

Les matériaux biosourcés et écomatériaux : principes, performances, limites.

Approche simplifiée de l'analyse du cycle de vie (ACV).

Comparaison environnementale entre plusieurs solutions techniques.

Atelier : choix raisonné des matériaux et justification environnementale.

MODULE 2 – ESTIMER LES TRAVAUX ET ÉLABORER LA MEILLEURE

RENTABILITÉ FINANCIÈRE

Durée : 36 heures (6 jours)

- Chapitre 1 – Méthodologie d'estimation des coûts de travaux (10 heures)

Introduction aux méthodes de chiffrage et de métré.

Identification des postes de dépenses et ratios de prix par corps d'état.

Les coûts indirects : honoraires, maîtrise d'œuvre, études, contrôles.

Lecture, comparaison et analyse de devis.

Atelier pratique : établissement d'un devis estimatif global.

- Chapitre 2 – Calculs économiques et financiers appliqués à la rénovation (10 heures)

Définition et utilisation des indicateurs économiques : TRI, VAN, ROI.

Calcul du temps de retour sur investissement et de la période d'amortissement.

Valorisation des économies d'énergie et approche du coût global.

Étude comparative : scénario à court terme versus scénario durable.

- Chapitre 3 – Les dispositifs d'aides et de financement (10 heures)

Présentation des aides publiques : MaPrimeRénov', CEE, TVA à taux réduit, Éco-PTZ.

Les dispositifs locaux et régionaux de soutien à la rénovation énergétique.

Les conditions d'éligibilité, cumul et articulation des aides.

Les labels, certifications et exigences RGE.

Étude de cas : montage d'un plan de financement complet.

- Chapitre 4 – Optimiser la rentabilité du projet de rénovation (6 heures)

Méthodes d'optimisation budgétaire sans perte de performance.

Analyse multicritères : coûts, gains énergétiques, confort, environnement.

Phasage des travaux et priorisation des interventions.

Cas pratique : choix argumenté du scénario le plus rentable.

MODULE 3 – ARGUMENTER LES OFFRES TECHNIQUES ADAPTÉES ET

GUIDER LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS SES CHOIX

Durée : 24 heures (3 jours)

- Chapitre 1 – Communication et argumentation technique (8 heures)

Identifier les besoins, le profil et les attentes du maître d'ouvrage.

Adapter son discours technique à un public non spécialiste.

Techniques de communication orale et visuelle du projet.

Posture professionnelle et éthique du conseiller.

Mise en situation : simulation d'entretien de conseil.

- Chapitre 2 – Rédiger un rapport de conseil clair et structuré (8 heures)

Structure du rapport de conseil : sommaire, contenu, annexes.

Normes de présentation et exigences documentaires.

Recommandations de lisibilité et de pédagogie écrite.

Atelier : rédaction d'un rapport de conseil complet à partir d'un cas réel.

- Chapitre 3 – Accompagner la prise de décision du maître d'ouvrage (8 heures)

Présentation comparative des scénarios : synthèse et visuels.

Outils d'aide à la décision et argumentation économique.

Gestion des objections et accompagnement psychologique du client.

Jeu de rôle : présentation du projet devant un jury simulé.



MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(1 / 2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

Les présentes *Conditions Générales d'Utilisation (CGU)* s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par la SARL DROUET EXPERTISES, en présentiel, en distanciel synchrone ou en format mixte.

Elles fixent les droits et obligations des apprenants, ainsi que les règles d'accès, de participation, d'évaluation et de certification, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU définissent les modalités d'accès, d'utilisation et de participation à l'ensemble des formations organisées par la SARL DROUET EXPERTISES.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les formations proposées s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code du travail (articles L.6313-1 et suivants) et ont pour objectif le développement et la reconnaissance des compétences professionnelles.

Elles peuvent conduire à la délivrance d'un titre professionnel ou d'une certification inscrite au RNCP.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS ET CONVOCATION

Après validation de l'inscription, chaque apprenant reçoit une convocation, un questionnaire de positionnement et les modalités d'accès. Les inscriptions sont validées sous réserve de remplir les prérequis précisés dans le programme de formation.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

Les formations présentielles se déroulent dans des locaux conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Les stagiaires doivent respecter les horaires, signer les feuilles d'émargement, et adopter un comportement professionnel et respectueux. Toute perturbation peut entraîner l'exclusion du participant.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION EN VISIOCONFÉRENCE

Les formations en distanciel synchrone se déroulent sur une plateforme numérique sécurisée. L'apprenant doit disposer d'un équipement adéquat et participer activement avec sa caméra activée.

Le partage de liens, l'enregistrement ou la diffusion non autorisée sont interdits.

ARTICLE 6 – PARCOURS DE L'APPRENANT ET ÉVALUATIONS

Le parcours de l'apprenant comprend :

1. un positionnement initial pour identifier le niveau et les besoins ;
2. des évaluations de progression tout au long du parcours ;
3. une évaluation finale des acquis obligatoire ;
4. des questionnaires qualité à chaud et à froid.

Les documents de fin de formation (Certificat de Réalisation et Attestation de Fin de Formation) sont délivrés uniquement si l'apprenant a suivi l'intégralité du parcours et réalisé les évaluations requises.

ARTICLE 7 – SUIVI ADMINISTRATIF ET TRAÇABILITÉ

Un dossier individuel de formation est constitué pour chaque participant, comprenant conventions, émargements, évaluations, questionnaires et documents de fin de formation.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques et administratives, conformément au RGPD. Chaque apprenant peut exercer ses droits en écrivant à formation@drouet-expertises.net.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de la SARL DROUET EXPERTISES. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

L'apprenant s'engage à suivre les formations avec assiduité et à respecter les consignes pédagogiques. L'organisme s'engage à fournir les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Brest.

MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(2/2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DE L'APPRENTANT DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS ET EXAMENS DE CERTIFICATION

L'apprenant s'engage à participer à toutes les évaluations prévues, à respecter les consignes du certificateur, à fournir les pièces nécessaires, et à se présenter aux examens. Toute absence non justifiée entraîne la non-délivrance de la certification.

ARTICLE 13 – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENTANT

Les formations reposent sur une pédagogie active et professionnalisaante, incluant apports théoriques, études de cas et mises en situation.

Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent, de supports actualisés et d'un accompagnement adapté.

ARTICLE 14 – ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La SARL DROUET EXPERTISES favorise l'inclusion et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap.

Les stagiaires sont invités à signaler leur situation afin de permettre des aménagements raisonnables (supports adaptés, assistance technique, rythme personnalisé).

Un Référent Handicap est désigné pour orienter et accompagner les apprenants concernés.

Contact : formation@drouet-expertises.net – 06 80 51 60 18

MENTION FINALE

Les présentes CGU garantissent un cadre pédagogique, éthique et inclusif conforme au Référentiel Qualiopi.

Elles sont intégrées à chaque programme de formation et doivent être connues et acceptées par tout apprenant avant le démarrage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2025

SARL DROUET EXPERTISES - Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53290923229 auprès du préfet de la région Bretagne.

DONNÉES STATISTIQUES

Données chiffrées du Certificateur : Ministère du Travail et du Plein emploi - RNCP 34158 (échéance au 26/06/2024)

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	98	0	77	77	88
2024	NC		NC	NC	NC

Données chiffrées DROUET EXPERTISES _ Habilitation à former et à certifier obtenu en 2025 _ RNCP 39180 (échéance au 25/08 /2029) en attente

Formation suivie 2025 - 2026	Nombre d'apprenants	Nombre de certifiés	Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé à 6 mois (%)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (%)	Taux de satisfaction globale de la formation suivie
RNCP39180BC01					
RNCP39180BC02					
RNCP39180BC03					

Indicateurs chiffrés DROUET EXPERTISES des performances des actions de formations RNCP 39180 - Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment (en attente)

Taux d'abandon du parcours de formation	Taux de satisfaction globale des apprenants (issue du questionnaire à chaud)	Taux d'assiduité / présence (émargements)	Taux de réussite aux évaluations de parcours de formation	Taux de réussite aux épreuves de certification	Taux de recommandation de la formation